

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Jeudi 28 Novembre 2019**  
**à 18 heures 30.**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle de la Mairie sous la Présidence de Madame Karine BOURDELAS, Maire.

Présents : MM. BOURDELAS Karine, BIJAULT Joël, DUVAL Corinne, LEGARLANTEZECK Laurent, ANCERNE Jérôme, DELAUNAY Stéphane, FIEGE Françoise, LAIGNEL Frédéric, ROGER Michel, SUIVRE Gilles.

Absents excusés : MM. COCAGNE Sylvain (ayant donné pouvoir à Mr BIJAULT Joël), KHATTABI Abderrahim (ayant donné pouvoir à Mr ROGER Michel).

Absents : MM. LAIGNEL Jean-Charles,

Secrétaires de séance : MM. LAIGNEL Frédéric.

Date de convocation : 21 novembre 2019

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 4 NOVEMBRE 2019 :**

Les membres du conseil est approuvé à l'unanimité.

**2. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1- 2019 :**

Madame le Maire rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année après le vote du Budget primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2019 propose d'opérer les virements de crédits comme suit :

En dépense d'Investissement :

- Chapitre 2313- Immobilisation en cours
  - Article 2313-47-Immobilisation en cours de construction :- 6 000€
- Chapitre 4581- Investissement sous mandat
  - Article 4581201503 – Opération sous mandat n° 201503 : + 6 000€

Afin de pouvoir payer la dernière facture de l'entreprise LEVILLAIN liée au marché de la création de la mairie, cantine et réhabilitation de la salle des fêtes et des associations. Cette Décision Modificative en fin de marché s'explique du fait des différents avenants des entreprises en plus-values ou en moins-values ainsi que des frais annexes, apportant un surcout de 5 745.33 € TTC à la CDC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative suivante :

En dépense d'Investissement :

- Chapitre 2313- Immobilisation en cours
  - Article 2313-47-Immobilisation en cours de construction :- 6 000€
  
- Chapitre 4581- Investissement sous mandat
  - Article 4581201503 – Opération sous mandat n° 201503 : + 6 000€

### 3. QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question diverse n'est proposée par le Conseil,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00

Les conseillers municipaux

Les secrétaires

Le Maire